



CQP

COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

Créé à l'initiative de la CPN EEP Formation, le **Certificat de Qualification Professionnelle «Coordinateur de Vie Scolaire»** est Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles depuis 2016. Sa reconnaissance nationale interbranche permet la mobilité professionnelle du titulaire du CQP en lui offrant une ouverture sur l'ensemble des Etablissements d'Enseignement Privés.

En 2020, les référentiels d'activités-compétences ainsi que les modalités d'évaluation et le dispositif de certification ont été renouvelés et modifiés, permettant ainsi la création d'une nouvelle formule du CQP Coordinateur de Vie Scolaire. Le référentiel d'activités est composé de 13 compétences regroupées en 4 blocs de compétences.

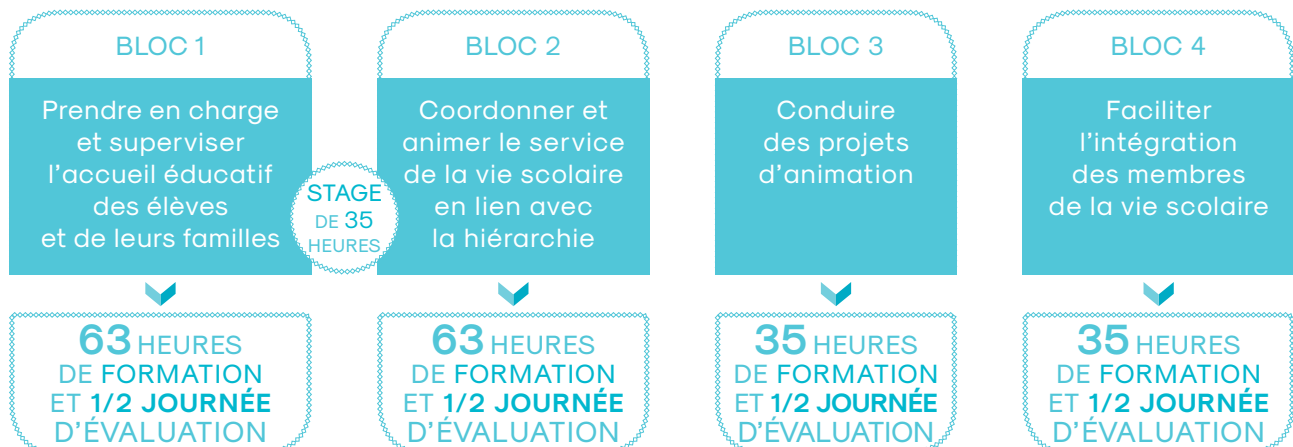
UN PARCOURS DE FORMATION SUR MESURE

Le **positionnement** permet d'identifier les compétences déjà acquises et les besoins en formation du salarié. Un parcours de formation individualisé correspondant aux besoins réels du salarié est proposé : il est constitué soit des blocs correspondant aux compétences requises, soit de la totalité des blocs de compétences.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les méthodes de travail et les comportements attendus pour coordonner l'organisation et le fonctionnement de l'équipe de vie scolaire
- Prendre du recul et analyser ses pratiques
- Permettre des échanges de pratiques avec des personnels de vie scolaire d'autres établissements
- Préparer la certification et valider les compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.

POSITIONNEMENT – DÉFINITION DU PARCOURS DE FORMATION



LA COMMISSION DE CERTIFICATION ÉDITE UN CERTIFICAT CORRESPONDANT AUX BLOCS VALIDÉS OU UNE CERTIFICATION TOTALE POUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS CQP CVS



UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PARTICIPANT

- Ce parcours est ouvert à tous les salariés de la vie scolaire de l'interbranche enseignement privé justifiant 1 an d'expérience dans le secteur éducatif et/ou socio-éducatif.
- La logique des blocs de compétences permet à un salarié de passer le CQP à son rythme, en fonction de sa disponibilité et de celle de son établissement.
- Le CQP est accessible soit par la voie de la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Un entretien de positionnement préalable à la formation avec le chef d'établissement puis avec le CREFI permet d'adapter le parcours de formation aux besoins spécifiques de chaque participant.

UN PARCOURS SUR UN AN

Modules		Semaine	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
Piloter les moyens et les ressources de l'équipe de la vie scolaire	2 jours	1		X		
Coordonner la vie scolaire : suivre, reporter et optimiser les activités	3 jours			X		
Animer des réunions d'équipe	2 jours	2		X		
Gérer la communication de la vie scolaire	2 jours			X		
Organiser la prise en charge et la sécurité des élèves	3 jours	3	X			
Réguler les situations problématiques au sein d'un établissement	2 jours		X			
Prévenir les risques et réagir en cas de danger	1 jour	4	X			
Communiquer avec les jeunes et leur famille	2 jours		X			
Utiliser de nouveaux modes de communication	1 jour		X			
Stage professionnel			X	X		
Conduire des projets d'animation ou d'activité éducative	3 jours	5			X	
Accompagner son équipe dans la gestion de projet	1 jour				X	
Jurys blocs de compétences 1 et 2	1 jour		X	X		
Gérer son équipe : de l'accueil à l'intégration	3 jours	6				X
Accompagner l'évolution d'un salarié	2 jours					X
Réussir sa présentation orale d'un projet d'animation	1 jour	7			X	
Jurys blocs de compétences 3 et 4	1 jour				X	X

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

- Une articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences afin d'étayer la remise en question et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans des mises en situation, dans les analyses de situations professionnelles et la constitution d'un dossier professionnel.
- Un parcours en alternance :
 - > La durée globale du parcours est de 196 heures, soit 6,5 semaines de formation réparties sur une période de 12 mois. Cela permet d'alterner les périodes d'acquisition de connaissances et les périodes de mise en application au sein de l'établissement d'origine.
 - > Un stage de 35 heures dans un établissement scolaire permet de découvrir d'autres pratiques professionnelles.

UNE VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

À l'issue des modules de formation correspondant à un bloc de compétences, une épreuve d'évaluation est réalisée par un jury métier composé d'un formateur et d'un Responsable de Vie Scolaire. Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 4 blocs de compétences doivent être validés. Pour obtenir le CQP CVS, le candidat est évalué sur l'ensemble des blocs du CQP, quel que soit le parcours de formation suivi.

POURQUOI CHOISIR LE CRÉFI ?

- Le CRÉFI est un Institut Missionné, il propose depuis plus de 45 ans des formations destinées aux personnels de vie scolaire (plus de 50 formations différentes consacrées à la vie scolaire).
- Un accompagnement transversal pour sécuriser le parcours de formation : la coordinatrice pédagogique est en contact régulier avec chacun des acteurs pour favoriser le transfert des acquis de la formation et soutenir le stagiaire dans son apprentissage.
- Un nombre limité de stagiaires : des groupes de 8 à 12 pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.
- Des formateurs reconnus pour leur connaissance du métier et leurs qualités pédagogiques.
- Des formations conformes au décret qualité ; le Créfi est référencé **DATA-DOCK**.

FINANCEMENT ET INSCRIPTION AU CQP

Le tarif est défini en fonction de la durée du parcours (de 35 à 196 heures). Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur le choix des financements.